

## Le plastique, le verre et l'aluminium consignés?

Vendredi 13 mai 2011

Une coalition en faveur du maintien et de l'élargissement de la consigne sur les contenants de plastique, de verre et d'aluminium vient de voir le jour à Montréal.

Le mouvement Pro-Consigne Québec prône la bonification du système de consignation mis en place en 1984.



Photo : Robert Daneau

Alan DeSoussa (Ville de Montréal) et Pierre Arcand (Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs)

Des groupes environnementalistes, des syndicats et des villes appuient cette coalition.

C'est le cas de la Ville de Montréal. Le principal syndicat des employés de la Société des alcools du Québec (SAQ) appuie aussi l'élargissement de la consigne aux bouteilles de vin, comme cela se fait presque partout ailleurs au Canada. La direction de la SAQ y est toutefois toujours opposée.

**On doit élargir le système de consigne pour inclure des contenants à usage unique, donc des bouteilles d'eau et des bouteilles de vin.**

— Alan de Sousa, responsable du développement durable à la Ville de Montréal

L'inquiétude plane toutefois dans le milieu de la consigne depuis qu'un changement à la loi compromet l'avenir de la consignation au Québec.

« La nouvelle *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* ouvre la porte à l'abolition de la consigne sur les contenants de boissons gazeuses si leur taux de récupération s'avérait supérieur par l'entremise de la collecte sélective », a expliqué par communiqué Gilles Côté, vice-président du Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ).

« Nous pensons au contraire que la consigne doit demeurer un mode de récupération complémentaire à cette dernière et même qu'elle devrait être élargie à d'autres contenants, notamment aux bouteilles d'eau », a-t-il ajouté

Source : Radio Canada

A retirer le 1 juin 2011